LEADER 2014		GAL Ouest Charente – Pays du Cognac
ACTION	N° 5	Améliorer la valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux

1. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Le territoire du GAL Ouest Charente - Pays du Cognac présente un patrimoine culturel et naturel très riche et varié qui est aujourd'hui insuffisamment mis en valeur, à l'exception de celui lié au cognac.

Objectifs stratégiques :
L'objectif est donc de faire connaître et de promouvoir les autres richesses patrimoniales et savoir-faire du territoire auprès de ses habitants et des touristes, afin de renforcer l'attractivité et l'identité du territoire et de favoriser un meilleur équilibre entre les différentes parties du territoire. Dans cette optique, il parait essentiel de s'appuyer sur la notoriété internationale du Cognac pour valoriser et commercialiser les autres atouts du territoire, en développant des synergies entre les acteurs et les différentes parties du Pôle.

Objectifs opérationnels :
5a- Mieux valoriser les paysages agraires et patrimoniaux
5b- Promouvoir les savoir-faire locaux dans le commerce et l'artisanat
5c- Développer l'offre liée au patrimoine, à la culture et aux savoir-faire locaux

2. EXEMPLES D'OPÉRATIONS POSSIBLES

5a- Paysages patrimoniaux :	5b- Commerce/artisanat local :	5c- Culture et patrimoine :
• Promotion et diffusion de la charte paysagère et architecturale (et poursuivre les travaux du PETR et du Conseil de Développement)	• Promotion des savoir-faire et de la culture locale dans les commerces de proximité • Soutien et développement des activités artisanales et commerciales en zones rurales, notamment si le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable • Implication des acteurs économiques dans les labels ou marques territoriales	• Promotion des savoir-faire lors des événements culturels • Soutien à la création de marchés artisanaux, de parcours artistiques, à l'expression artistique,... • Aide à la création de maisons thématiques pour promouvoir les savoir-faire, les produits locaux, les métiers d'art • Accès à la culture en zone rurale

3. BÉNÉFICIAIRES

5a- Paysages patrimoniaux :	5b- Commerce/artisanat local :	5c- Culture et patrimoine :
collectivités et assimilées, associations, syndicats professionnels ou interprofessionnels	collectivités et assimilées, associations, microentreprises	collectivités et assimilées, associations

4. COÛTS ADMISSIBLES

5a- Paysages patrimoniaux :	5b- Commerce/artisanat local :	5c- Culture et patrimoine :
Investissements immatériels : actions d'animation, de communication, études, dépenses de personnel, frais de communication et autres frais	**Investissements matériels :** travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs, investissement d'équipement et de matériel dans une démarche de regroupement de services, alternatives aux énergies fossiles ou le dévelop-pement de nouveaux produits	**Investissements matériels :** travaux d'aménagements intérieurs, création et rénovation de supports de communication, acquisition de petit matériel et de mobilier **Investissements immatériels :** actions d'animation, coûts d'organisation de spectacles et de manifestations, études, dépenses de personnel, frais de communication et autres frais